



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N 4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E120446

VALABLE JUSQU'AU 23/09/2023

ÉDITÉ LE 17/08/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/10/2010  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 31/12/2015  
25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AGEN 525111779RC47

Siret : 525 111 779 00019

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 00 6445

Assurance Responsabilité Travaux :  
AREAS 16150490F

Assurance Responsabilité Civile :  
AREAS 16150490F

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2022

Raison sociale : MENUISERIE VIDAL

AVENUE DE TOURNON  
MAYNE  
47500 ST VITE

Téléphone : 05 53 71 25 67  
Portable :

Fax : 05 53 71 25 61

Site Internet : www.caseo-maison.com/  
E-mail : v.vidal@caseo-fumel.com

Responsabilité légale :  
VIDAL FRANCOIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 24/09/2019           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.